Vol. XXXIII Saint-Boniface, Manitoba, 7 Septembre 1904. No. 43

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

"LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

Port Arthur tient toujours. Les Russes font une défense admirable.

Les Japonais ne reculent devant aucun sacrifice de vies pour s'emparer de la forteresse. Ils ont dû perdre probablement tout près de 40,000 hommes déjà. Mais ils sont les maîtres de la mer, et ils peuvent se renforcir de jour en jour, pendant que les Russes, enfermés dans la citadelle assiégée, ne doivent compter que sur leurs propres ressources.

La garnison au début du siège, devait être, y compris les marins de la flotte, d'environ 35, 000. Il est dans l'ordre des choses que les Russes aient perdu 8,000 à 10,000 soldats.

La résistance opiniâtre offerte par le général Stoessel tient devant Port Arthur une armée de 75,000 à 80,000 hommes, qui auraient déjà joint les forces des généraux Kuroki, Oku et Notzu, qui sont aujourd'hui à quelques milles de Liao-Yang et qui menacent l'armée du général Kuropatkin.

Les dépêches estiment que les armées japonaises, qui ont envahi la Mandchourie des deux côtés de la Péninsule, sont d'environ 280,000 hommes.

Pour faire face à ces armées formidables, le général Kuropatkin aurait 178,000 hommes. Deux corps de ces armées viennent de l'Europe. Les Russes [illegible]-Yang. [illegible] partagées sur la tactique qu'ad[illegible] le général Kuropatkin. Livrera-t-il bataille à Liao-Yang, ou retraitera-t-il sur Muckden et même sur Harbin ?

Il a à sa disposition le chemin jusqu'à Harbin. Il aurait pu retraiter avant aujourd'hui.

La grande difficulté que les Russes ont à surmonter est sans doute l'approvisionnement de leurs armées et le transport des munitions de guerre de la Russie. Ils ont bien à Harbin quelques établissements militaires, mais ils ne sont évidemment pas suffisants pour rencontrer les besoins du conflit actuel.

Outre qu'il faut en avoir l'habitude et des études spéciales, il est presqu'impossible d'apprécier à leur juste mérite les événements qui se déroulent depuis cinq ou six jours entre LiaoYang et Muckden. Il paraît néanmoins que le général Kuropatkin, dont l'armée est d'au moins 100,000 inférieure à celle de ses adversaires retraite lentement sur le nord ; il livre de temps à autre, ou il subit, de furieux assauts.

Son plan, qui n'a pas varié depuis le commencement de la campagne, est d'éloigner les Japonais de leur base d'opération ; de les amener en pays où l'approvisionnement et le recrutement seront difficiles ; de fatiguer et d'épuiser un ennemi parti très raide à la course, mais dont le jarret sent déjà, visiblement, les fatigues d'un long voyage à la pointe de la baïonnette. Le résultat de la tactique des Russes, en dépit des dépêches serait celui-ci : les Japonais ont perdu environ 40 000 hommes en Mandchouie depuis le commencement de la guerre et n'ont fait qu'une petite distance de chemin ; les Russes, toujours en face de forces supérieure, ont sans doute fait des pertes, mais le corps de la grande armée est toujours intact ; son moral est excellent ; ses officiers et ses soldats sont toujours prêts à frapper de grands coups. Le jour où la Russie aura fait parvenir jusqu'en Mandchouie une armée égale en nombre à celle des Japonais, la guerre ne sera pas longue. Il ne faut pas oublier que c'est un grave problème que celui d'envoyer des soldats de St. Petersbourg et de Moscou jusqu'en Mandchouie, une distance de plusieurs milliers de milles.

Chronique de la Province

NOTRE-DAME DE LOURDES
TOUPET LIBERAL!!

L'autre dimanche, notre vénéré Curé montait en chaire et avec cette autorité que notre entière confiance se plaît à lui reconnaître nous traçait en quelques mots notre devoir d'électeur catholique français. Mes biens chers frères, disait-il, en substance, les elections se préparent pour nous. Les soi-disant colporteurs de livres et de marchandises qui commencent à parcourir nos contrés nous l'annoncent assez. L'agitation des luttes de partis nos fait souvent oublier ou méconnaître notre devoir à l'heure critique ; écoutez les avis de votre parteur et meilleur ami. Souvenez-vous que voter est un devoir sacré car vous avez un triple intérêt à sauvegarder : En tant que Catholiques, votez pour ceux qui favorisent notre religion, notamment à l'école ; en tant que Français soutenez ceux qui favorisent notre langue ; en tant que paroissiens de N. D. de Lourdes n'oubliez pas que le chemin de [illegible] sur notre paroisse et qui doit passer par le centre de notre colonie est pour vous d'un intérêt capital entièrement remis entre vos mains."

Les paroles si sages et si paternelles de notre bon Curé, n'ont pas eu, paraît-il, le don de plaire à certains critiques aussi pointilleux que clairvoyants et, nous aimons à le croire!! point du tout intéressés, en tous cas éminents entre tous, puisque Grosjean se charge de rendre justice à tous, surtout à son curé. Des avis de ce dernier, il veut bien faire une manœuvre électorale, une tentative de corruption, une contravention aux directons que Rome trace au clergé en matière politique, et qui n'était à son avis que la satisfaction d'un intérêt personnel.

Où voyez-vous une manœuvre électorale dans le fait de dénoncer ces colporteurs de marchandises et de sottises politiques et de nous mettre en défiance de ces faux agents ? Où y a-t-il corruption quand on ne fait que défendre les droits et les intérêts de toute une paroisse.

Qui êtes-vous donc, rigide censeur, pour oser ainsi poursuivre d'une malveillance inconvenante les paroles d'un prêtre d'une telle distinction et d'une telle autorité?

Ces directions pontificales dont vous parlez si à votre aise, les connaissez-vous bien ? Ne savez-vous pas que tout en recommandant aux membres de son clergé la reconnaissance des pouvoirs établis, Rome n'a jamais songé à leur dénier le droit de prendre part à la défense de la religion et de la justice et de soutenir le gouvernement qu'ils jugent le plus propre à les protéger.

Coiffez donc le bonnet de docteur, et érigez votre chaire contre celle de notre digne pasteur. Nous aimerons à voir en face l'expression de votre visage et la couleur de vos yeux.

Etes-vous donc si étranger à notre colonie pour ignorer que l'église de N. D. de Lourdes se trouve précisément au centre de la paroisse ? Comment alors osez-vous prétendre que notre bon curé n'a eu en vue que son intérêt personnel lorsqu'il a obtenu de la bienveillance du gouvernement le passage auprès de l'église de la nouvelle ligne en construction ?

Les pétitions signées de la paroisse entière seraient un argu-

A suivre sur la 4 ème page

Le Manitoba.

Mercredi, 7 Septembre 1904

Notre Nouveau Gouverneur-General

Le comte Grey, frère de lady Minto, vient d'être appelé par le gouvernement britannique à succéder à lord Minto comme gouverneur-général au Canada.

Cette nomination est approuvée par tous ceux qui connaissent le titulaire.

TOUT DOUX!

Notre récent article, intitulé *Fanatisme et Veulerie*, a dit aux libéraux d'assez cuisantes vérités pour nous valoir toute une bordée de mitraille.

Et voici qu'un correspondant manitobain en écrit au *Canada*, de Montréal. Naturellement, ce n'est pas pour nous féliciter.

Nous ne connaissons pas à coup sûr le nom de notre interlocuteur. Mais le nom du candidat libéral du comté de Provencher, jeté sans à propos dans cet incident, certaines références au passé, la teinte générale de l'article, tout nous révèle ce qu'on voudrait nous cacher. Nos lecteurs et le public nous rendront cette justice que nous avons traité avec une courtoise déférence le candidat libéral de Provencher depuis qu'il est sur les rangs. Nous estimions que le temps n'était pas venu de parler en adversaires; nous attendions les événements.

Puisqu'on nous provoque, sans raison aucune, on ne nous en voudra pas de nous départir, à notre discrétion de la règle de conduite que nous nous étions d'abord tracée. Si M. Cyr juge de bonne et loyale guerre d'écrire, de faire écrire ou de laisser écrire la calomnie contre nous et nos amis, il nous permettra de ne pas nous gêner à son égard. Si on veut absolument quitter le terrain des idées politiques pour nous suivrons nos adversaires, là comme ailleurs: quand on pénètre dans la maison des autres, bon gré mal gré, on livre aux autres la clé de sa propre demeure.

Le correspondant du *Canada* attribue la paternité de notre article à M. le sénateur Bernier. Or, M. le sénateur Bernier n'a pas plus écrit cet article qu'il n'a écrit celui-ci. Comme question de fait, M. Bernier, actuellement engagé dans d'autres travaux d'un tout autre ordre, n'a pas envoyé une seule ligne au *Manitoba* depuis quatre ou cinq mois. Nous savons cependant qu'il n'aurait eu aucune objection à signer l'article dont se plaignent si fort les libéraux.

Au lieu d'attaquer honnêtement nos idées, si on les croit repréhensibles; au lieu de discuter loyalement les affaires publiques du jour, pourquoi veut-on nous reporter à quinze ou vingt ans en arrière? On dit que les vaincus éprouvent une âpre et amère inclination à se transporter, longtemps après les événements, sur le lieu de leur désastre. Hélas! nous craignons fort que le correspondant du *Canada* soit ce vaincu dont les ambitions et les espoirs extravagants ont sombré au temps jadis, au temps du *parti français*, pour parler le langage de nos adversaires. Il y eut en effet, au cœur de notre petite poignée de Canadiens-français, à Saint-Boniface même, bien des velléités de grandeurs impossibles à satisfaire. Des incapables, des ratés et des fruits secs de tout calibre et de toute trempe voulurent être fonctionnaires, députés et ministres.

Ces assoiffés de renommée ne purent pas tous arriver à terme. N'empêche qu'ils furent à peu près tous les humbles et suppliants protégés du *parti français* comme vous dites. Le *parti français* réchauffa alors de ses rayons bien des grelotteux qui mordent maintenant à la manière des vipères. Et que verrons-nous dans la prochaine lutte du comté de Provencher: le spectacle désolant et honteux d'une meute d'ingrats pourchassant leur bienfaiteur.

On reproche à MM. Bernier et LaRivière d'avoir *empoché*, pendant leur passage dans les bureaux publics. Or, il est notoire que si l'hon. M. LaRivière profita jamais matériellement de ses victoires, ce fut exclusivement au bénéfice des autres. La meute dont nous parlions plus haut le sait mieux que personne. M. LaRivière n'a jamais fait de la politique une question d'argent, même quand il aurait pu légitimement se créer des revenus. La meilleure réponse qu'on puisse faire aux audaces malhonnêtes du *Canada*, c'est que les Anglais reprochèrent un jour à M. LaRivière d'avoir rempli l'Administration avec des Canadiens français. Ce n'est certes pas à nous à lui en faire des remontrances.

Quant à M. le sénateur Bernier, il a été fonctionnaire autrefois, c'est vrai. Les libéraux lui en font un crime. Au fond, on voit la jalousie qui perce. Si on les avait pris, eux, à la place de M. Bernier, cette qualité de fonctionnaire serait devenue quelque chose de délicieux, de noble, une vertu, quoi! Et ce que la province y aurait gagné! Car, ils travaillent tous gratuitement, ces libéraux; c'est connu. Et ils ne cumulent point, c'est encore connu. Exemple! Ne sait-on point qu'il y a actuellement dans le département des Travaux Publics à Winnipeg, un monsieur, très libéral *aujourd'hui*, qui cumule deux ou trois fonctions donnant chacune joli salaire et pas d'ouvrage? Ne se souvient-on pas d'un député voltigeur qui vint un jour de Chicago, où il avait fixé résidence, toucher à Winnipeg une indemnité parlementaire très facilement gagnée! Mon Dieu, il ne faut pas trop lui en faire de reproches, car c'est bien la dernière indemnité parlementaire qu'il aura jamais touchée!—A bon entendeur, salut!

SOYEZ PRUDENTS

[illegible] d'avoir toujours à la maison un flacon de BAUME RHUMAL, en cas de rhume, grippe ou bronchite. On en obtient des résultats surprenants. En vente partout, 25 cents.

DOM GREA

Le Très Révérendissime Dom Gréa, supérieur général des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception est arrivé à Saint-Boniface hier. Le R. Père est parti ce matin pour visiter les maisons de l'Ordre qui sont à l'Ouest de la Province, et se dirigera ensuite sur le Nord-Ouest.

Il est accompagné d'un vénérable prêtre chanoine de la cathédrale d'Arras et directeur d'un séminaire dans ce diocèse Nous souhaitons la bienvenue la plus cordiale à ces éminents personnages.

COLONISATION

Grâce à l'initiative et à l'attention du gouvernement Roblin, nous avons eu le plaisir de voir arriver à Winnipeg, la semaine dernière un contingent de 800 Canadiens-français.

Notre ami M. Adrien Potvin a été l'âme de ce mouvement.

Il y a un peu plus d'un mois M. Potvin partait pour la province de Québec envoyé spécialement par le gouvernement manitobain dans le but d'attirer vers cette province des travailleurs destinés à nous aider dans nos récoltes.

Un travail consciencieux et honnête a donné comme on le voit, un bon résultat. C'est l'excursion la plus nombreuse qui soit encore arrivée ici de la province de Québec.

Nous souhaitons la bienvenue à ces compatriotes. Nous les invitons à bien étudier les immenses ressources de notre pays.

Qu'ils restent avec nous et quelques années de travail suffiront pour les mettre dans une position enviable.

Le Manitoba est très prospère Le succès est pour eux comme pour les autres.

Ils trouveront ici le même sentiment patriotique, le même bonheur que sur les bords du Saint Laurent.

Nous espérons que leur exemple sera suivi par d'autres.

Le Manitoba n'est pas si loin qu'on le pense. Il s'agit d'y venir pour le constater.

Nous félicitons M. Potvin de son travail énergique, si bien couronné de succès.

Le gouvernement Roblin mérite aussi tous nos remerciements, car il est l'ami de notre peuple. Nous n'étions pas habitués aux prévenances des autorités avant l'arrivée des conservateurs au pouvoir.

Une Conspiration Liberale

Le Journal

Depuis qu'il a eu l'idée géniale, comme couronnement de sa carrière, de dépenser $150,000,000, sir Wilfrid a senti redoubler l'admiration reconnaissante des libéraux. Il est plus grand canadien que jamais, si l'on en croit "La Presse". Il sait ce que veulent ses partisans, et il les a servis royalement. Jamais pâture plus riche et plus abondante n'a été fournie aux affamés du pouvoir: dans ce sens du moins le G. T. P. est un chef-d'œuvre.

Il est certain que la fin principale du G. T. P. est de servir de véhicule à la distribution des dépouilles. Les libéraux ont soupiré dix-huit ans après la terre promise du pouvoir, et depuis huit ans qu'ils y sont entrés, ils travaillent à se dédommager du temps perdu. Aussi ont-ils bondi de joie lorsque la sollicitude de Sir Wilfrid créa à leur intention le G. T. P. C'est ce qui explique l'unanimité des députés libéraux sur le projet et mieux encore la chaleureuse approbation du directeur de "La Presse".

Que le G. T. P. soit avant tout une machine à dépenser, la façon dont il est conçu le prouve abondamment. Il comprend deux sections, la section ouest, construite par le Grand-Tronc, et la section Est construite par le gouvernement. D'après le plan original celui du Grand-Tronc, le chemin de fer ne devait être construit que dans l'ouest, pour [illegible] déjà existantes, par exemple l'Intercolonial prolongé.

Mais ces propositions ont sans doute suggéré aux ministres la pensée d'un grand coup à faire, une occasion superbe d'exploiter le peuple canadien sans trop de danger. Ils ont donc caché au Parlement la première proposition de M. Hays, et ils ont décidé un nouveau transcontinental. Seulement le Grand-Tronc ne voulait pas d'un chemin de fer à l'Est de Winnipeg et se refusait à le prendre sur ses charges. Et c'est pourquoi le gouvernement a fait de si nombreuses et de si étonnantes concessions à la Compagnie du Grand-Tronc.

La société bizarre que le gouvernement et le Grand-Tronc ont formée tous deux, ressemble à celles où l'un apporte l'argent et l'autre l'expérience. Le Grand Tronc fournit le prétexte à la dépense et le gouvernement fournit l'argent au peuple. Mais comme le prétexte à dépenser était pour lui le point principal, le gouvernement en a recompensé le Grand Tronc en prenant sur lui toutes les charges.

Puisqu'il a fallu faire tant de concessions au Grand Tronc, pour le décider à s'embarrasser de la section Est, c'est que le gouvernement tenait mordicus à la construire. Tout ce que veulent nos ministres, c'est de dépenser $75,000,000, de Moncton à Winnipeg; une fois la dépense faite, le Grand Tronc aura la ligne pour rien, pendant dix ans, et pour moins que l'intérêt pendant le reste des cinquante ans.

....

C'est ainsi que le gouvernement Laurier met délibérément le trésor public au pillage, sous prétexte de progrès et de colonisation. Le G. T. P. est une conspiration libérale, que le peuple devra déjouer aux élections prochaines.

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMEDES

Pour un rhume opiniâtre, une bronchite tenace, prenez du BAUME RHUMAL, le plus sûr, le plus efficace des remèdes contre les affections de la gorge et des poumons.

Candidatures de l'Ouest

L'Ouest aura cette année vingt sièges au lieu de onze à la dernière élection.

A Winnipeg, la lutte se fera entre le rédacteur en chef du "Telegram", conservateur, D. W. Bole, libéral, et W. Puttee, candidat ouvrier, député sortant.

A Brandon, où se représentera entre MM. W. Sandford Evans,

On dit que M. D. A. Stewart sera de nouveau candidat dans Lisgar. Dans MacDonald, les candidats sont MM. W. D. Staples, libéral et J. H. Riddell, conservateur; dans Marquette, M. Roche, conservateur, aura pour adversaire M. S. L. Head, de Rapid City; dans Provencher, M. LaRivière, conservateur, devra combattre M. J. E. Cyr; dans Dauphin, la lutte se fera entre MM. Glen Campbell, conservateur et Théodore A. Burrows, libéral, tous deux anciens députés à la législature; à Portage-la-Prairie, la lutte se fera entre M. M. Nathaniel Boyd, conservateur, et John Crawford, libéral, dans Selkirk, siège rendu vacant par la mort de M. McCreary, il n'y a qu'un candidat connu, M. W. W. Coleman, conservateur.

Dans Souris, il y aura trois M. Sifton, on mentionne deux candidatures conservatrices possibles: celle de M. le Dr McInnis, député à la législature locale, et celle de M. Harvey Simpson.

candidats: MM George Patterson, libéral; le Dr Schaffer, conservateur; R. L. Richardson, indépendant, M. Richardson est le directeur de la "Tribune", de Winnipeg.

F. Frank Oliver, député lib. d'Alberta, sera candidat dans la nouvelle division d'Edmonton, et aura pour adversaire M. Macauley, d'Edmonton. Dans Assiniboia Est, les candidats seront MM. J. G. Turriff, libéral, et J. R. Bingham conservateur; dans Assiniboia Ouest, MM. Walter Scott, député libéral sortant, et G. W. Annable, ancien député conservateur à la législature; dans Calgary, M. L. McCarthy, conservateur, et le Dr Stewart, libéral; dans Strathcona, MM. O. Bush, conservateur, Peter Talbot libéral, et le colonel McGregor, indépendant; dans Saskatchewan, T. O. Davis, député libéral sortant et Thomas MacKay, conservateur; dans Humbolt, MM. Jack MacDonald, conservateur et A. G. Adamson, libéral; dans Southern Alberta, MM J. G. Herron, conservateur, et Malcolm Mackenzie, libéral; dans Yorkton, les docteurs Patrick, conservateur, et Cash, libéral; dans Qu'Appelle, MM. Lévi [illegible]

L'expérience de deux gardes-malades

ELLES ONT SOUVENT EU L'OCCASION DE RECONNAITRE LES MERITES DE L'ONGUENT DU DR CHASE.

Melle C. Stanley-Jones, garde-malade et masseuse, 283 rue Sincoe, Toronto, Ont; écrit: Dans mes fonctions comme garde-malade, j'ai souvent rencontré des cas où l'onguent du Dr Chase a été employé avec un résultat merveilleux. Je me rappelle du cas d'un enfant de seize mois qui avait le rifle. C'était un mauvais cas, l'enfant souffrait beaucoup et demandait beaucoup de soin. Je persuadai la mère de faire usage de l'Onguent du Dr Chase et en dix fois l'enfant fut complètement guéri.

Un autre cas est celui d'une dame qui souffrait de l'eczema sur le visage. Le docteur lui donnait des remèdes qui ne lui faisait aucun bien. La guérison fut obtenu en 7 jours avec seulement une boite d'Onguent du Dr Chase. Ces deux guérisons furent permanentes.

Mme H. A. Loynes, garde-malade, Philipsburg, Que., écrit: Je trouve l'Onguent du Dr Chase une médecine parfaite. Je m'en suis servie moi-même et comme garde-malade je l'ai souvent recommandé pour les hémorroides. J'ai toujours obtenu satisfaction parfaite et les gens qui l'ont emplyé une fois veulent toujours l'avoir dans leur maison.

Dr Chase Ointment, 60c. la boite, chez tous les marchands ou chez Edmanson, Bates & Co. Toronto. Pour vous protéger contre les imitations le portrait et la signature du Dr Chase sont sur chaque boite.

LA "GAULOISE"

La société patriotique française a fait une excursion de plaisir à Saint Norbert dimanche dernier. Environ trois cents personnes, recrutées chez notre population française et canadienne, prirent part à cette excursion.

Le lieu du pique-nique était un bocage très pittoresque d'aspect. On s'y est amusé pendant plusieurs heures. Jeux, courses, concours de toutes sortes se sont succédé avec un bel entrain. Les notes claires des amateurs de chant et de musique jetaient une gaieté particulière sur cette jolie fête. Un minime drapeau tricolore, vendu à bord du train ornait les toilettes des dames comme la boutonnière ou le chapeau des hommes.

Les dames avaient, comme toujours en pareille circonstance, apporté de délicieux paniers. Rien n'est aimable et gentil comme un goûter sur la pelouse, sous l'ombrage, dans la douce chaleur d'une belle journée.

Le retour à Winnipeg se fit vers les huit heures. Tous étaient fort contents de leur promenade. Le C. N. R., avait bien fait les choses; nous avions de bons chars, en nombre suffisant.

A M. de la Giclais, président de la *Gauloise* et à M. de Galembert revient en grande part le mérite d'avoir organisé cette excursion.

UN RHUME OBSTINE

Se guérit facilement par l'emploi du BAUME RHUMAL, le célèbre remède français, préconisé par les plus grands médecins. Ceux qui s'en sont servis n'en font que des éloges, justifiés par le nombre considérable des cures accomplies. En vente dans toutes les pharmacies.

Ville de Saint-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales les travaux suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Marion, depuis la rue Des Meurons jusqu'à la Rivière Rouge.— Coût approximatif $1949.00.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant à la rue ci-dessus mentionnée, de chaque côté, une somme de $2 00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie de la rue sur laquelle seront faits les dits travaux pour un montant suffisant pour pa- [illegible] tures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever les taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 2 septembre 1904

(Par ordre) J. A. Z. BERTRAND,

Secrétaire Trésorier, (Pro Tem.)

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Avis est par les presentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, a décidé de faire comme amélioration locale l'ouvrage ci-après mentionné à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionnée, savoir:

Un trottoir de cinq pieds et quatre pouces, en madrier de pin, sur le côté Ouest de la rue St. Joseph, depuis la rue Goulet jusqu'à la rue Kitson.

La Ville emettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent egale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir et pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites debentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne petitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever les taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Saint-Boniface, 2 septembre 1904.

Par ordre J. A. Z. BERTRAND,

Secrétaire-Tresorier (pro-tem.)

A L'ENCLOS

VENTE A L'ENCHERE

Un veau couleur rouge un peu de blanc sous le ventre et une corde au cou agé d'environ deux mois mis à l'enclos le 11 août 1904 sera mis en vente le 11 septembre 1904 a deux heures P. M. a l'enclos public en arrière de l'hôtel de ville.

LIG. GAGNE

Gardien d'enclos.

FERME MONTEE

A VENDRE

160 acres de terre, à Rosewood, à 6 milles au Nord-Est de la station de chemin de fer de St-Anne chantier de 18 X 16, en pièces de tremble; étable de 70 par 25 et bas côté de 35 par 10 et tout le roulant ci-après énuméré. Le sol est d'argile sablonneuse et très fertile, 100 acres cultivables et 60 acres en bois; source d'eau pure et abondante près de la Maison

Le matériel et le stock consistent en 3 chevaux de 8, 9, 10, ans, 1 sleigh, 1 voiture d'été, 1 charrue, 1 moulin à faucher, avec râteau, 2 wagon, 15 vaches à lait, 2 taures de 2½ ans, 8 bœufs, et 5 génisses d'un an et demi, 14 veaux de l'année, 1 taureau de 3 ans, canistres à lait, Jouissance au 1er Novembre prochain.

(Prix de vente, 2000,00)

L'acquéreur devra prendre, au prix de l'endroit le foin récolté par le vendeur pour hiverner les animaux.

S'adresser à THEO BERTRAND

Saint-Boniface, Man.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du Conseil de Ville lundi prochain.

—M. F. Cottonier est à construire une voûte pour la Banque d'Hochelaga.

—M. Joseph Lecomte est déménagé dans sa nouvelle résidence, rue Dumoulin.

—Dame Veuve J. Royal, est partie lundi dernier pour Montréal.

—M. Cléophas Marcoux fait agrandir considérablement sa résidence, avenue Taché.

—La Compagnie des Tramways nous a donné un char à peu près passable depuis huit jours.

—La saison des piques-niques et des promenades dans les parcs touche à sa fin. Les soirées sont courtes et très fraîches.

—Nous avons en ce moment à peu près 15,000 hommes venus des provinces de l'Est pour nous aider dans nos récoltes.

—Un jeune homme du nom de G Browne, résidant à Winnipeg, s'est noyé lundi matin à Saint-Charles, où il était en villégiature.

—Les élèves sont très nombreux dans nos différentes maisons d'éducation, à Saint-Boniface. La rentrée des classes a eu lieu partout.

—Le *Labor Day* a été remarquable cette année par bien des côtés: belle température, beaucoup d'excursions, plusieurs accidents, hélas aussi, beaucoup de cas d'ivresse dans les rues.

—Il y a eu lundi une intéressante course d'automobilistes. Il s'agissait de partir du Clarendon hotel à Winnipeg et se rendre à Stonewall. Le vainqueur a brûlé la distance en une heure et quarante minutes. Pas d'accidents.

UNE COLLISION

Richmond, 31 août.—Le train d'excursion qui a quitté Montréal à 7.30 heures ce matin, pour l'exposition de Sherbrooke, est venu en collision, à dix heures trente-cinq minutes, au sud de la vi... de Richmond, avec le train local de voyageurs, No. 5, d'Island Pond, à Montréal à une heure de l'après-midi.

Neuf personnes ont été tués et vingt-trois autres ont été blessées.

Le spécial était sous la charge du conducteur Atkinson, de la Pointe St Charles, et le train régulier sous celle du conducteur Coughlin, aussi de la Pointe St-Charles.

Les premiers wagons à voyageurs des deux trains ont télescopé les wagons à bagages qui les précédaient.

Les deux locomotives ont été démolies.

AVIS.

OUVERTURE DE RUELLES

AVIS est donné à tous les intéressés que le Conseil de la ville de St. Boniface a décidé d'ouvrir les ruelles publiques suivantes comme améliorations locales à être payées par les propriétaires riverains au moyen de taxes spéciales et que après un mois à compter de la date de la publication de cet avis, il passera un ou des règlements pour la création et l'ouverture de ces ruelles à moins qu'il n'en soit l'également empêché, savoir:

1o. Une ruelle de vingt pieds de largeur entre les lots de l'Avenue Provencher et de la rue Dumoulin depuis la rue St-Jean-Baptiste en allant vers l'ouest jusqu'à un point dépassant de vingt pieds de la ligne Est du lot 740 d'après le plan No 77 du lot de paroisse 77, de là tournant à angle droit vers le nord pour aboutir à la dite rue Dumoulin sur le dit lot 740 la dite ruelle prenant une lisière de terre de dix pieds de longueur sur toute la largeur de chacun des lots jusqu'au dit lot 740 et ensuite prenant 20 pieds de largeur sur toute la longueur du dit lot 740. Coût approximatif, $18 9.60.

2o. Une ruelle de vingt pieds de largeur partant de la rue St-Jean Baptiste entre le lot 174 et les lots 175, 176, et 177, subdivision du lot de paroisse 76, plan 711, se continuant ensuite en arrière des lots 174, 173 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, de là tournant à angle droit vers l'ouest entre le dit lot 161 et les lots 160, 159, et 158, cette ruelle prenant une lisière de dix pieds sur chacun des dits lots et dix pieds sur le terrain voisin à l'est et appartenant aux Révérendes Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Coût approximatif, $1302 50

Les estimations ci-dessus comprennent la compensation à être payée aux propriétaires du terrain exproprié, le coût de nivellement et tous autres frais encourus pour l'ouverture de ces ruelles.

La ville émettra des débentures d'améliorations locales jusqu'à un montant suffisant pour égaler le coût des dits ouvrages respectivement, et cotisera et prélèvera des taxes spéciales annuelles égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur les deux côtés des dites ruelles respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et un fonds d'amortissement des débentures en dix années, l'intérêt étant calculé à 5 pour cent par année; et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur dans chaque cas respectivement, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre des dits ouvrages la Ville de St-Boniface pourra sans autres avis procéder à l'ouverture des dites ruelles ou d'aucune d'elles en acquérant le terrain nécessaire et en prenant tous autres procédés requis, et prélever des taxes spéciales comme dit ci-dessus.

Toute personne intéressée pourra comparaître devant le Conseil pour s'opposer à la passation d'aucun règlement concernant ces ouvrages.

Tous avis antérieurs publiés ou affichés concernant les dites ruelles seront considérés comme nuls et non avenus.

St. Boniface le 17 d'août 1904.

Par ordre

THEO. BERTRAND,

Secrétaire-Trésorier.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the council of the Town of St. Boniface has decided to open the following public lanes as local improvements to be paid by the adjacent proprietors by a special tax, and that after one month from date of the publication of this notice, one or more bylaws will be passed for the creation and opening of said lanes unless the council is prevented from going so according to law, namely;

1o. A lane 20 feet wide between the lots of Provencher Avenue and Dumoulin Street from St. Jean-Baptiste Street westerly to a point 20 feet distant from the East line of lot 740 according to plan No 77 of parish lot 77; thence turning at right angles toward the north to end at said Dumoulin street on said lot 740, said lane taking a strip of land of ten feet in length upon the whole width of each of the lots up to lot 740 and then taken 20 feet in width on the whole lenth of said lot 740 Estimated cost, $1859 60.

2o. A lane 20 feet wide running from rue St. Jean-Baptiste between lot 174 and lots 175, 176, and 177 subdivision of parish lot 76 plan 711; then continuing in rear of lots 174, 173, 172, 171, 170, 169 168, 167 166, 165, 164, 163, 162, 161; thence turning at right angles Westerly between said lot 161, and lot 160, 159 and 158; said lane taking a strip of land of ten feet on each of the said lots, and ten feet off the adjacent ground to the East being the property of the Reverend Sisters of the Holy Names of Jesus and Mary — Estimated cost, $1302.50

The above estimates include the compensations to be paid to the owners of the expropriated lands, the costs of grading and all others costs to be incurred for the opening of said lanes.

The Town will issue local improvement debentures sufficient to raise an amount equal to the cost of said works respectively and will assess and levy annual equal and uniform frontage rates on the proper ties fronting on both sides of the said lanes respectively for an amount sufficient to pay interest and raise a sinking fund to repay the debentures in ten years, interest being calculated at 5 per cent per annum in computing such annual rate.

And unless within one month from the publication of this notice the owner of the real property affected in value thereof, in each case respectively petition the council against the same and the assessment of the cost thereof, the Town of St-Boniface may, without further notice, proceed with the opening of said lanes or any of them by acquiring the lands and taking all others necessare proceedings and levy frontage local improvement rates as aforesaid.

Any persons whose land might be prejudicially affected, may appear before the Council to oppose the passing of any by-law regarding said works.

Any notice previously published or posted up regarding the said lanes shall be considered as null and void.

St. Boniface, August, 1st 1904.

By order

THEO BERTRAND,

Secretary-Treasurer

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir, et pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

1o Un trottoir en madrier de pin, 5,4" de largeur sur le côté Est de la rue Messager, Plan 711 depuis la limite Nord de l'Avenue de la Cathédrale. Coût approximatif $311,80.

2o Un trottoir en madrier de pin, de cinq pieds, quatre pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Messager, plan 711 depuis la limite Nord de l Avenue Hamel jusqu'à la limite Nord de l'Avenue de la Cathédrale. Coût approximatif, $300.70

St. Boniface, 20 août 1904.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,

Secrétaire Trésorier.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

Suite de la 1ère. page.

ment suffisantdu contraire, si je reconnaissais vous être redevable d'un argument quelconque. Qui connait Dom Benoit sait à quoi s'en tenir d'une accusation d'égoïsme, qui conviendrait si bien à d'autres. Son langage ne fut que celui d'un père à ses enfants, d'un pasteur à son troupeau.

Qui que vous soyez, étranger ou non, allez porter vos recriminations d'un autre côté !

Non, vous n'êtes point des nôtres. Notre population si française et si unie n'avait pas l'habitude d'entendre ce ton rageur hétérogène que vous avez fait prendre aux accents de votre Echo fidèle.

Non, un vrai Francet fils de France, e t intraitable lorsqu'il s'agit de défendre ses droits et sa religion, et se montre reconnaissant lorsque l'expérience et la science se mettent à son service pour lui indiquer son devoir et méprise l'indigne langage qui fut le vôtre.

Libre à vous de charger "l'Echo de Manitoba" de votre prose libérale teutonique ; mais de grâce n'insultez point à notre honneur de Catholiques Français et gardez pour vous seul vos opinions politiques sans chercher à les répandre parmi nous.

Ne vous posez donc point en arbitre de nos sentiments et de nos actes.

Allons, Grosjean, mon ami, rebaissez un peu votre toupet et ne cherchez pas à faire des prosélytes libéraux à N. D. de Lourdes. Nous sommes trop soucieux de nos droits et de nos intérêts pour abandonner les protecteurs des uns et des autres.

UN PAROISSIEN.

ST-JEAN-BAPTISTE

Samedi, le 3 septembre, ont eu lieu les funérailles imposantes de feu dame veuve O. L'Heureux décédée à l'hôpital de Saint-Boniface, le 1er septembre, à l'âge de 69 ans A 9½ heures le Rév. D. Filion assisté du Rév. A. Martin, précédé de la croix portée par le Rév. A. Dumontier, des enfants de chœur, est venu faire la levée du corps à la résidence de la défunte.

A 9½ heure, le convoi funèbre se mit en marche vers l'église. Les porteurs étaient : Messieurs P. Parenteau, Joseph Baril, C. Dery, N. Roy, O. Clément, P. Comeault. Les coins du poêle étaient portés par Mesdames Parenteau, Baril, Dery, Comeault, Roy, Clément.

L'église avait revêtu ses plus imposantes décorations de deuil. Le Rév. D. Filion chanta le service, ayant pour assistant le Rév. A. Martin, curé de Saint Joseph et lé Rév. A. Dumontier, vicaire.

L'église était remplie comme le dimanche.

Dame veuve O. L'Heureux était fort estimée de toutes les personnes qui la connaissaient.

Profondément chrétienne, elle tenait a participer à toutes les bonnes œuvres. C'était une de ces vieilles canadiennes à la foi vive et ardente, au cœur généreux, à l'âme grande et forte, ayant conservée les vieilles traditions de nos ancêtres qu'elle tenait en honneur.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No 33

LE RENEGAT

QUATRIEME PARTIE

L'APOTRE

II

MANE, THECEL, PHARES !

Il s'efforçait de reporter toute son attention à bien manger, à bien digérer, à bien dormir. Il étonnait sa cuisinière par ses goûts fantasques. Il ne se trouvait jamais complètement satisfait du meilleur repas, il digérait mal, il ne dormait pas. Il voulait contraindre sa nature idéaliste à se contenter des jouissances de l'estomac, mais il n'y pouvait parvenir.

Depuis sa tentative infructueuse pour se débarrasser de la morphine, qui l'avait conduit à deux doigts du suicide, il s'était de nouveau adonné à son poison, y cherchant l'abrutissement.

Gorcum profitant des paroles prononcées par son oncle, acceptées par Bonchamps au Café des Alpes, annonçait son mariage avec Célestine. La jeune fille, ne pouvant consulter le P. Dominique, n'ayant reçu aucune nouvelle de Marcel Beaufort depuis son départ, entourée, obsédée des sollicitations d'Isaac et de Simon, des conseils de son père, s'abandonnait, lasse de de résister. Elle se trompait, sans doute, dans son aversion, puisque personne autour d'elle ne la partageait. Ce soir-là même, le jeune homme ferait sa demande officielle, elle donnerait sa réponse et cette réponse serait : Oui !

Après le diner qui, malgré les bons mots d'Isaac et les gros éclats de rire de Simon, fut triste on passa au salon.

Avant que l'on fût assis, Deventer s'adressant à Bonchamps dit d'un ton grave :

—Mon cher ami—permettez-moi de vous donner ce titre, nous nous connaissons et nous nous estimons depuis assez longtemps pour cela — mon cher ami, mon neveu est touché depuis longtemps des vertus et de la beauté de Mlle Célestine, et son plus grand désir serait d'en faire sa femme. Comme l'oncle et le père adoptif d'Isaac, j'ai l'honneur de vous demander pour lui la main de votre fille, certain qu'il saura la rendre la plus heureuse des femmes.

Bonchamps répondit, ému, que cette demande les honorait lui et sa fille, que, pour lui, s'étant trouvé à même d'apprécier les solides qualités de Gorcum, il consentait volontier à ce mariage, certain, comme l'avait dit Deventer, qu'il rendrait sa fille heureuse, mais que les jeunes gens ne devaient leur bonheur qu'à eux-mêmes, il engageait Isaac à présenter lui-même sa demande à Célestine s'en remettant à la décision de cette dernière.

Gorcum remercia et, en quelques mots respectueux, pria la jeune fille d'agréer sa demande.

Elle répondit lentement par ces paroles, qu'elle avait apprises par cœur.

—Monsieur, en fille obéissante, je me conforme à mon devoir, en faisant la volonté de mon père.

Benchamps prit la main d'Isaac et celle de Célestine et les rapprochait pour les placer l'une dans l'autre, quand la porte s'ouvrit et Beaufort parut.

—Marcel ! cria Célestine.

—Malédiction ! gronda Deventer.

Le jeune homme enveloppa les deux Hollandais d'un regard de mépris et prononça :

—Je reviens du Tonkin où n'existent ni exploitation de mines, ni chemin de fer. Vous êtes des voleurs !

—Il est fou ! cria Simon.

—Fou ! C'est bien vous plutôt qui êtes fou d'avoir cru qu'un jour vos filouteries ne se découvriraient pas ! Vous avez donné 10,000 francs à un jeune homme qui est revenu dernièrement de l'Orient, pour qu'il ne révélât pas ce qu'il savait. Moi, vous ne me corromprez pas, et je dirai en bon lieu qui vous êtes.

—Vos calomnies ne m'atteignent pas. Prouvez-les !

—Je les prouverai facilement devant le Procureur de la République. Je ne suis pas revenu seul et j'ai retrouvé à Paris le jeune homme aux 10,000 francs. Inutile de vous débattre, vous êtes déjà perdu. Votre complice Bosquet...

—Bosquet ? interrogea anxieusement Deventer.

—Bosquet, apprenant mon retour, a levé le pied hier soir, en prenant ce qui restait dans les caisses de votre société de l'argent de vos actionnaires. Ce matin, j'ai déposé à Paris une plainte contre vous et sans doute que l'ordre est déjà lance de vous arrêter.

Deventer, se voyant perdu, ne pensa plus qu'à son neveu. C'est pour lui qu'il s'était mis dans ce mauvais pas. Il essayerait jusqu'au dernier moment de le dégager. Il paya d'audace.

—Votre petit roman n'est pas mal agencé. Il n'a qu'un defaut, c'est d'être un roman et non une histoire. Vous saviez sans doute que c'était aujourd'hui le jour des fiançailles de mon neveu et Mlle Célestine et vous avez voulu le troubler par n'importe quel moyen, même en inventant l'aventure la plus odieuse. A beau mentir qui vient de loin ! Malheureusement pour vous, les paroles sont échangées.

—La parole donnée à des misérables comme vous est nulle ! s'écria Beaufort. Lisez donc sur le visage livide de Gorcum si mes paroles sont mensongères. Il sent bien que tout croule autour de vous et qu'il n'est plus que le neveu d'un banqueroutier ! Arrière les voleurs ! Ne portez pas la main sur Mlle Bonchamps ; il y a quelqu'un maintenant pour la bien défendre.

—De quel droit ?

—Du droit de mon amour ! A la porte les étrangers.

—Vous n'êtes pas chez vous, répliqua Simon. Je m'étonne que Benchamps tolère vos insultes adressées à l'homme auquel il vient de confier le bonheur de sa fille.

—Mon ami, dit Gustave, vous vous oubliez.

—Je me souviens, au contraire ! Laissez-moi donc avoir de l'énergie pour vous, puisque vous n'en avez pas ; puisque vous sacrifiez votre fille aux calculs de ces misérables. Son attitude me dit qu'elle n'aime pas Gorcum, car si elle le préférait, elle se jetterait entre lui et moi, elle m'ordonnerait de me taire. Ah ! Mes maîtres, vous saviez bien ce que vous faisiez en m'envoyant au Tonkin. C'était m'envoyer à la mort que de me laisser partir pour un pays inhospitalier où les Européens sont traqués comme des bêtes fauves. Si vous aviez votre plan j'avais aussi le mien. S'il en avait été possible de faire fortune là-bas, j'aurais prié Mlle Célestine de m'attendre et je serais revenu riche pour l'épouser. Si mon voyage ne m'a pas donné le moyen d'amasser de l'or, au moins m'a-t-il fourni la preuve que vous n'étiez pas plus riche que moi et que vous voliez vos actionnaires. Entre l'honnête homme pauvre et le filou banqueroutier le choix doit être facile. Qu'en pensez-vous, Mademoiselle ?

Célestine ne répondit pas mais adressa à Marcel un regard pour le remercier de son intervention.

Isaac comprit l'expression de ce regard et voulut savoir tout de suite à quoi s'en tenir.

—Mademoiselle, permettez-moi une seule question et veuillez me répondre clairement. M'aimez vous ?

—Je m'en rapporte à ma réponse de tout à l'heure. Si mon père exige que je vous épouse, je vous épouserai.

—De sorte que, si vous étiez libre, si vous pouviez disposer de votre personne, vous ne me choisiriez pas ! Je suis condamné. Je veux être choisi mais non pas accepté par obéissance.

—A quoi penses-tu ? interrompit Deventer. Tu lui rends sa parole au moment où c'est ton unique chance de salut.

—Demain votre arrestation la dégagerait ! répliqua Beaufort.

—Mademoiselle, continua Gorcum, veuillez me garder une petite place dans votre mémoire en souvenir de la grande passion que vous m'avez inspirée. Puissiez-vous être heureuse !

Il sortit entraînant son oncle.

Chez Gorcum, ils trouvèrent une dépêche confirmant la nouvelle de la fuite de Bosquet.

—Je m'attendais à quelque accident, observa Simon. Ce matin j'ai laissé tomber ma canne.

Il écouta tendant l'oreille.

J'entends au loin des hurlements de chiens. Mauvais présage !

Isaac haussa les épaules.

Deventer se promenait de long en large, les mains nerveuses, lâchant par intervalle un juron, cherchant une combinaison.

Il se planta devant son neveu.

—Imbécile ! Pourquoi as-tu dégagé cette petite de sa parole ? Tu la tenais un peu par là et tu lâches ta dernière planche de salut. Si tu n'avais pas commis cette sottise, je serais bien tranquille maintenant. Je filerais sur Genève et de là en Russie, en Autriche, n'importe où ! Je trouverais bien un coin pour me cacher et vivoter. Quel que soit mon sort à moi, je serais content si je te savais heureux, toi ! Tu renverses toutes mes combinaisons avec tes sorties chevaleresques. Ah ! Si tu étais un autre homme, au lieu perdre la tête tu aurais nié à outrance, tu m'aurais soutenu, quand j'accusais Beaufort de calomnie ; cela nous aurait toujours fait gagner quelque temps, peut-être assez pour épouser la petite. Tu aurais touché sa dot, et, quand tu aurais eu assez de la fille, tu serais venu me rejoindre avec l'argent et nous aurions pu encore tenter la fortune.

Isaac se leva et marcha sur Simon les poings en avant.

(A Suivre)